



Commune de Sigy le Châtel

Compte rendu de la séance du 15 décembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi quinze décembre deux mil vingt-trois, à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Alain DOUARD, Maire.

Présents : M. Alain DOUARD, Mme Nicole RAPHANEL, Jean-Noël GONNEAUD, M. Franck SPIELMANN, Mme Emmanuelle FUMET, M. Denis FRATER, Mme DARNAND Dominique et M. BEAUMIER Jacques

Représentés : M. Jean-Pierre ALLUT a donné pouvoir à M. Alain DOUARD, Mme Delphine SEGUIN a donné pouvoir à Mme Nicole RAPHANEL,

Absents : M. Michel DUPONCHEL

Secrétaire de la séance : Mme DARNAND Dominique

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance 17 novembre 2023, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

- MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de la commune. Le montant plafond est fixé par la collectivité et sera proratisé en fonction du temps de travail de chaque agent.

Après délibération, le conseil accepte l'attribution de cette prime.

- Décision Modificative N°1 – Budget communal 2023

Monsieur le maire rappelle au conseil la délibération concernant la souscription d'un emprunt de 70 000 € permettant le financement des travaux sur le logement communal. Il explique que pour encaisser cette somme sur la fin de l'année, une décision modificative du budget 2023 doit être prise. Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette modification du budget 2023.

- DEMANDE DE FONDS DE CONOURS 2023 – INVESTISSEMENT

Le Maire rappelle le pacte de solidarité budgétaire et fiscal proposé par la communauté de communes du Clunisois. Au titre de ce pacte, la commune bénéficie pour l'année 2023 d'une enveloppe de 4 440€. Il indique que le financement de la réfection de la toiture et des huisseries du logement communal peut être aidé par la communauté de communes dans ce cadre. Il propose de solliciter cette dernière à hauteur de 4 440 € pour le financement de ces travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande de participation auprès de la communauté de communes du Clunisois et autorise le maire à signer la convention correspondante.

- DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNATE DE COMMUNES DU CLUNISOIS

Le Maire rappelle au conseil que la communauté de communes est en train de créer sa régie d'assainissement pour sa prise de compétence assainissement du 1er janvier 2024. Il explique que cette régie est administrée par un Conseil d'exploitation. Le nombre de sièges est fixé à 41 soit un élu par commune de l'intercommunalité. Dans ce cadre la commune doit ainsi désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après délibération, le conseil municipal, désigne

- Alain DOUARD, délégué titulaire

- Jean-Noël GONNEAUD, délégué suppléant

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mme FUMET Emmanuelle rend compte au conseil de la réunion du 6 décembre 2023 concernant l'élaboration d'un schéma directeur de la randonnée en Clunisois. Une visite de recensement des chemins de randonnée de la commune est prévue le 17 janvier 2024. Par la suite, le conseil prendra une décision d'inscription de ces chemins au PDIPR. Elle explique également que le financement de la signalisation de ces chemins sera à la charge de la Communauté de Communes du Clunisois par contre l'entretien reviendra à la commune.

- La première adjointe expose aux conseillers les conclusions de la réunion publique du 12 décembre 2023 concernant la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune. Après débat, la délibération correspondante sera prise lors d'un prochain conseil.
- Mme DARNAND Dominique explique au conseil qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, les biodéchets ne seront plus acceptés dans les poubelles grises. Une demande de composteur pour la mairie et les logements communaux sera faite auprès du SIRTOM du Clunisois. Un atelier sur le tri des déchets pourra être mis en place début 2024 pour information des habitants.
- Concernant la formation à l'utilisation du défibrillateur, des demandes seront faites auprès de plusieurs organismes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire,
Alain DOUARD